

15 avril 2004

A5-0253/11

AMENDEMENT 11

déposé par Klaus-Heiner Lehne, au nom du groupe PPE-DE

Rapport

A5-0253/2004

Fiorella Ghilardotti

Droit des sociétés, gouvernement d'entreprise

Proposition de résolution

Paragraphe 23 bis (nouveau)

*23 bis. demande un examen attentif des réflexions sur la simplification des règles
gouvernant la préservation du capital et tient au principe du capital minimal;*

Or. de